



**PROGRAMME**  
**« Budget participatif en  
EHPAD »**

*Cahier des charges*



### **Préambule :**

*Le Conseil départemental de Vaucluse, chef de file des politiques sociales du département, place la solidarité territoriale et l'accompagnement des personnes fragiles au cœur de son engagement. Aussi, les actions en faveur des personnes âgées et en situation de handicap constituent un axe central des politiques territoriales.*

*Dans le cadre du plan de relance, la délibération de l'Assemblée départementale du 11 décembre 2020 acte un plan de relance de l'investissement à destination notamment des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).*

### **1. Pourquoi un budget participatif en EHPAD ?**

Le budget participatif des EHPAD est un dispositif relevant de la démocratie participative, visant à associer les résidents, leurs familles et les professionnels des EHPAD à l'utilisation d'une partie du budget de la collectivité départementale, décliné en projets portés par chaque établissement.

Il doit donc se concevoir comme un support de concertation dynamique renforçant l'image, l'ouverture et l'attractivité des EHPAD. Il vise l'amélioration du confort, la durabilité, la qualité de vie et de l'accompagnement des résidents dans ces établissements.

Ce programme d'investissement répond également aux ambitions du Schéma Départemental de l'Autonomie (SDA) (2017-2022) qui vise, dans son orientation 2, à assurer une meilleure continuité et coordination des prises en charge dans une logique de parcours et qui soutient l'innovation des pratiques. Aussi, il ambitionne, dans son orientation 3, à adapter les dispositifs de prise en charge et à développer des réponses nouvelles à coûts acceptables.

### **2. Objectifs, périmètre et financement du programme d'investissement du budget participatif en EHPAD :**

#### Eligibilité géographique et du porteur :

Cet appel à projet est ouvert aux gestionnaires des 57 EHPAD du Vaucluse.

#### Modalité du paiement du crédit à l'investissement :

L'aide apportée prendra la forme d'une subvention à l'investissement soutenant une dynamique de projet sous garantie d'un déploiement et d'une utilisation du produit d'investissement, l'aide accordée n'excèdera pas **24 000 €** et ne pourra être supérieure à 80 % de la dépense subventionnable éligible et effectivement acquittée, toutes taxes comprises. Les projets ne pourront être financés que dans la limite de l'enveloppe disponible.

Le versement de cette subvention, par le Conseil départemental de Vaucluse, sera effectué conformément aux règles de la comptabilité publique et selon les modalités suivantes :

- 70 % à la notification du Conseil départemental, après vérification des critères d'éligibilités, du diagnostic de l'établissement, et de l'activité prévisionnelle du projet.
- 30 % à la réalisation définitive du projet, après vérification de l'activité réalisée et de la réception des factures acquittées.

Afin de formaliser le versement de la subvention, une convention sera signée entre le porteur du projet et le Conseil départemental de Vaucluse.

### **3. La sélection des projets :**

#### Eligibilité des projets :

Seuls seront éligibles, les projets d'investissement :

- Qui s'inscrivent dans les politiques publiques de la collectivité départementale et les thématiques listées ci-dessous.
- Proposés par une commission interne de l'EHPAD (commission à mettre en place par chaque établissement en application du principe de démocratie participative) composée de représentants des résidents, de leur famille et des professionnels.
- Formalisés dans les objectifs des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et/ou en lien avec les actions du SDA.

Ce programme n'a pas vocation à soutenir des projets d'installations ou de rénovations lourdes.

Les projets devront s'inscrire dans les 4 thématiques suivantes :

- **EHPAD durable** : par exemple jardin potager, station météorologique, ruche, changement de sources lumineuses.
- **EHPAD numérique** : par exemple création numérique (web radio, journal, montage vidéo), tablettes, visio-conférence, écran connecté, borne musicale interactive, robotique sociale (exemple robots émotionnels d'assistance thérapeutique).
- **EHPAD sportif et artistique** : par exemple pédaliers, vélos (vélo d'intérieur connecté à un logiciel de promenade virtuelle), projet culturel et artistique.
- **EHPAD agréable** (amélioration du cadre de vie) : par exemple mobilier intérieur, mobilier extérieur, aménagement végétalisé, embellissement du cadre de vie.

D'autres exemples de projets par thématique sont consultables en annexe de ce document.

La contribution départementale permettra de soutenir le finançant d'un ou plusieurs projets et représentant au maximum 80 % du coût total des sommes réellement engagées (*plafonnée à 24 000 € et dans la limite de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée départementale*).

### Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature présenté par le gestionnaire d'établissement, doit :

- Définir et décrire le projet répondant aux critères d'éligibilité.
- Présenter la motivation du candidat et préciser les objectifs sous-jacents au projet.
- Définir une équipe projet et l'organisation mise en place avec les résidents et les familles et les proches.
- Définir un planning et les modalités de suivi et d'évaluation.

A l'issue du premier versement et de mise en place du projet, le candidat présentera un bilan de l'activité réalisée sur la base de la grille prévisionnelle.

Pour les gestionnaires de plusieurs EHPAD, il convient de déposer un dossier de candidature par établissement.

### Diagnostic de l'établissement :

Le porteur de projet réalise un diagnostic partagé de l'établissement qui associe à minima des professionnels et les représentants du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Ensemble ils évaluent les besoins de l'EHPAD et déterminent la ou les thématiques qui s'inscrivent dans le cadre du budget participatif.

### Activité prévisionnelle et réalisée :

Le porteur de projet s'attachera à développer dans son dossier de candidature les modalités d'évaluation des projets au travers la construction d'un bilan prévisionnel de la mise en œuvre du budget participatif assorti d'indicateurs de suivi.

Le dossier déposé devra permettre de décrire a minima :

- Les fonctions, nature d'emploi des professionnels impliqués dans le projet en cohérence avec la nature des projets déterminés.
- Le nombre de résidents et proches, familles, membres du CVS associés à l'équipe projet.
- Le nombre prévisionnel de personnes en interne ou en externe qui seront impactées positivement par le ou les projets.

### Calendrier du programme d'investissement :

- Envoi des dossiers de candidatures dans les EHPAD, à la notification du dispositif.
- Remise des projets par les EHPAD, (**date limite le 17 juin 2022 à 18h00**).
- Vérification de la politique publique et de la viabilité technique et financière des projets.
- Versement de la subvention à hauteur de 70 %, après instruction.
- Versement du solde de la subvention à l'achèvement des projets (au plus tard décembre 2023, dernier délai) après vérification des factures acquittées.

**Pièces à transmettre :**

<b>PIECES A JOINDRE</b>	<input type="checkbox"/> Le dossier candidature dûment complété avec ses annexes et devis
	<input type="checkbox"/> Une lettre de demande de subvention et d'attestation sur l'honneur
	<input type="checkbox"/> Statuts régulièrement déclarés (en cas de renouvellement d'une demande de subvention seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la 1 <sup>ère</sup> demande)
	<input type="checkbox"/> Liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (en cas de renouvellement d'une demande de subvention seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la 1 <sup>ère</sup> demande).
	<input type="checkbox"/> La liste des membres du conseil d'administration, conseil de surveillance (pour les gestionnaires publics).
	<input type="checkbox"/> Le pouvoir donné au signataire si le présent dossier n'est pas signé par la personne ayant qualité à représenter l'établissement.
	<input type="checkbox"/> Le rapport d'activités approuvé du dernier exercice clos.
	<input type="checkbox"/> Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes ou le compte de gestion de la trésorerie (établissements publics).
	<input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire.
	<input type="checkbox"/> La liste de composition des membres du CVS.

**Modalité des dépôts des candidatures :**

*Envoi par courrier :*

**Conseil Départemental de Vaucluse**  
**Pôle Solidarités**  
**Direction de l'Autonomie**  
**Service Tarification Contrôle**  
 6 boulevard Limbert  
 CS 60517  
 84 908 AVIGNON Cedex 9

*Envoi par mail :*

[stcafaph@vaucluse.fr](mailto:stcafaph@vaucluse.fr)  
 Avec pour objet : [Budget participatif en EHPAD  
 2022/2023 - nom de l'EHPAD et COMMUNE]

**ANNEXE 1 LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS POUVANT ETRE SOUTENUS AU TRAVERS DU BUDGET PARTICIPATIF DES EHPAD**

<b>Thématique EHPAD durable</b>
- Changement de sources lumineuses
- Création d'un jardin thérapeutique espace lieu de partage et de socialisation
- Création d'un jardin potager permettant notamment d'approvisionner les activités de cuisine thérapeutique
- Acquisitions de solutions permettant de piloter la performance énergétique des bâtiments (domotique gestion et programmation de système de chauffage et/ou de climatisation...)
- Aménagements légers permettant l'amélioration de l'intégration paysagère des bâtiments
<b>Thématique EHPAD numérique</b>
- Amélioration de la couverture internet dans le bâtiment (bornes wifi, etc.)
- Installation d'un dispositif antichute compatible avec un logiciel de soin
- Acquisition de solutions permettant de maintenir le lien familial et avec les proches des résidents (ordinateurs, tablettes adaptées pour les résidents, boîtiers connectés sur la télévision, extranet pour l'entourage...)
- Jeux et activités numériques permettant de stimuler les capacités physiques et/ou cognitives des résidents (robots socio-pédagogique, etc.)
- Casques de réalité virtuelle à destination des résidents présentant des troubles de l'humeur et des troubles somatiques
- Solution de suivi du linge personnel des résidents
- Serveur sécurisé en santé
- Table interactive
<b>Thématique EHPAD sportif et artistique</b>
- Création d'un parcours sportif adapté
- Aqua bike, vélo d'intérieur permettant des balades virtuelles
- Agencement installations d'un espace d'activités polyvalents intérieur (climatisé) ou extérieur, comprenant l'achat de matériel d'APA (Activités Physiques Adaptées) tapis de gym, altères, ballons, anneaux, jeux de lancer et d'adresse, boules de pétanques PVC intérieur extérieurs...
- Matériel de création d'arts plastiques, instruments de musique adaptés ou simplifiés...
- Aménagement installation d'une salle de projection cinématographique
- Outillage pour la lecture (téléagrandisseurs, lecteurs de livres audio, etc.)
- Chariot d'activité
<b>Thématique EHPAD agréable</b>
- Salle de bain multi-sensorielle, lit hydro massant...
- Réaménagement de l'accueil, installation d'une signalétique adaptée
- Renouvellement du mobilier intérieur et/ou extérieur, décorations
- Réaménagement des cheminements extérieurs (accessible)
- Aménagement extérieurs terrasses incluant également unité protégée, UHR, PASA...
- Aménagement des jardins
- Création d'une cuisine mobile intérieur/extérieur
- Mise en place de système de sécurité aux entrées de l'établissement, dans les UHR et unités protégées, dispositifs antichute (alliant liberté et sécurité pour le résident)